

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le vingt quatre avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 avril 2019

Étaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BOUSSELET Isabelle, M. CAPS David, M. LECOQ Sylvain

Étaient excusées : Mme BOUSSELET Marie-Laure, Mme GUILMARD Elisabeth (qui a donné pouvoir à M. SOULARD Alain)

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2019.

1. Participation des familles : remise en état du foyer des jeunes

Mme BOUSSELET Nadine expose que des dégradations ont été commises au foyer des jeunes par quatre adhérents. Afin de responsabiliser les jeunes, il a été évoqué la possibilité de facturer aux familles le montant de la remise en état des locaux qui s'élève à 200 € (Dalles de faux plafond et temps passé par l'employé communal). Mme BOUSSELET Nadine indique qu'une réunion se déroulera le 02 mai prochain avec les familles concernées afin de discuter ensemble de la situation. Il sera délibéré lors d'un prochain conseil de cette question après la réunion au foyer.

2. Délibération cadre amortissement du matériel communal

Suite au conseil du trésorier payeur général pour améliorer la lisibilité ainsi que la gestion comptable, Monsieur le Maire propose de fixer les durées d'amortissement selon les tableaux suivants :

Service d'eau et assainissement

Désignation du bien	Durée d'amortissement
Compteurs d'eau	10 ans
Gros matériel d'outillage et d'entretien (débroussailleuse ...)	5 ans
Petit matériel d'outillage et d'entretien (perceuse, karcher etc)	2 ans

Travaux de renforcement du réseau d'eau	25 ans
Voiture	7 ans (neuf) / 5 ans (occasion)
Tracteur	7 ans (neuf) / 4 ans (occasion)
Matériel informatique	3 ans
Remorque	5 ans

Service commune

Désignation du bien	Durée d'amortissement
Voiture	7 ans (neuf) 5 ans (occasion)
Tracteur	7ans (neuf) / 4 ans (occasion)
Remorque	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Mobilier divers des services communaux	5 ans
Gros matériel commerces communaux	7 ans
Matériel informatique	3 ans
Travaux de voirie (réfection de route)	5 ans

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✚ Décide de fixer les durées d'amortissement comme récapitulées dans le tableau ci-dessus
- ✚ Autorise Mr Le Maire à signer les documents correspondants

3. Attribution de subvention ASI

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer concernant l'attribution de la subvention ASI (Aide Sociale Intercommunale) restée en attente. Il est précisé que la subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants des communes de l'ex Communauté de Communes LE HORPS LASSAY.

Suite à la présentation de cette demande de subvention et du budget prévisionnel 2019 de l'association, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ✚ D'octroyer, en plus de celles déjà votées lors d'un précédent conseil municipal, la subvention suivante pour l'année 2019:
 - ASI : 491.62 €
- ✚ D'autoriser Mr le Maire à signer les documents correspondants.

4. Annulation de la réservation de la parcelle n°17 M. MAZOUZ et Mme LENORMAND

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu du notaire le 29 mars 2019 le courrier que lui a adressé M. MAZOUZ et Mme LENORMAND demandant l'annulation de la réservation du lot n°17 dans le lotissement le Vallon Doré.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ Prend acte de cette annulation et accepte cette demande d'annulation.

5. Reprise délibération M. DEROUET

Annule et remplace la délibération n°2-3 du 06 février 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DEROUET, le facteur de la commune, remet en fin d'année des calendriers à la Mairie de Charchigné. La commission des finances propose de verser 50 € au facteur pour l'achat de ces derniers.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✚ De verser la somme de 50 € pour l'achat des calendriers à M. DEROUET
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

6. Compte rendu commissions et délibération

* Affaires urbaines

6-1 Travaux ensemble scolaire : choix de l'entreprise changement du mode de chauffage et validation des devis isolation classe des CM et éclairage LED

Monsieur SOULARD rappelle que la consultation des entreprises concernant les travaux d'isolation et de changement du mode de chauffage a eu lieu et celui-ci en livre le résultat :

- Changement de mode de chauffage : une offre de l'entreprise DOUILLET pour un montant de 86 298 € TTC
- Isolation classe CM : propositions des entreprises JARRY (4 793.16 € TTC), LALANDE (3 994.80 € TTC) et PLAFITECH (7 186.74 €)
- Changement des éclairages en LED : 3 555 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✚ De valider le devis de l'entreprise DOUILLET concernant le changement du mode de chauffage de l'ensemble scolaire pour un montant de 71 915 € HT soit 86 298 € TTC
- ✚ De choisir l'entreprise JARRY pour les travaux d'isolation dans la classe des CM pour un montant de 3 994.30 € HT soit 4 793.16 € TTC suite à un devis précis et détaillé des travaux à réaliser et des fournitures, de plus la qualité de travail de l'entreprise JARRY est reconnue.
- ✚ De valider l'achat d'éclairage LED pour un montant TTC de 3 555 €
- ✚ De lancer les travaux susvisés pour un montant total TTC de 94 646.16 €, (sur des dépenses subventionnables de 93 600 €)
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

- Monsieur SOULARD présente deux devis concernant le changement des menuiseries de « la maison bleue » (lieu de stockage et buanderie de l'école) : l'un de l'entreprise HARY pour un montant de 2 850.10 € TTC et le second de l'entreprise COMTE pour 2 681.80 € TTC. Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise COMTE pour ces travaux. Il demande également que soit chiffré et ajouté aux travaux le changement de la fenêtre du grenier du local.

- Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 134 500 €, attribuée par le département via Mayenne Communauté pour le projet de lotissement les Chênes Verts, nous a été validée lors du dernier conseil de communauté. (Sur une enveloppe de 564 000 € répartie entre huit communes de l'intercommunalité)

- Monsieur le Maire rappelle que le zonage du futur PLUI est consultable en Mairie et invite tous les administrés à venir le consulter et formuler d'éventuelles remarques (date limite le 4 mai 2019) avant que celui-ci ne soit approuvé par le conseil de communauté. Ensuite il sera transmis aux services instructeurs.

- Mme BOUSSELET Nadine indique le renouvellement du contrat triennal pour la fourniture des illuminations de fin d'année (montant de 770 € HT). Il est procédé au choix des 10 motifs loués pour les fêtes de fin d'année 2019.

* Affaires rurales et agricoles

- Entretien des chemins ruraux et programme d'entretien de la voirie : validation devis : M. BUSSON, le responsable de la commission, indique que les devis proposés par les entreprises (respectivement TATB et Eurovia) nécessitent quelques précisions. Ces points de l'ordre du jour sont donc reportés à la prochaine réunion du conseil municipal.

-Service d'eau : M. BUSSON informe que la commission eau-assainissement s'est réunie. Il précise que la consultation des maitres d'œuvre va être lancée cette semaine afin de démarrer l'étude du projet de renforcement du réseau d'eau potable aux lieux dit La Basse Selle et le Tertre/La Mazure.

* Affaires scolaires

Mme MARTEL, la responsable de la commission, informe qu'une armoire de rangement ainsi qu'une tour d'ordinateur vont être commandées pour le centre de loisirs pour un montant HT de 1993.68 €. Elle signale que la mairie va déposer un dossier de demande d'aide près de la CAF. Celle-ci financera, via une subvention d'investissement, la moitié de ces dépenses.

* Logements

Mme BOUSSELET Nadine, la responsable, indique la disponibilité des logements locatifs (2 T4, un studio meublé ainsi qu'un T3)

7. Questions diverses

- a) Distribution de fleurs : samedi 11 mai 2019 de 10h à 12h à l'atelier communal.
- b) Les Motards ont du cœur passeront à Charchigné le dimanche 12 mai à 10h30
- c) Passages Boucles de la Mayenne : le samedi 8 juin 2019 (à partir de 15h)
- d) Le repas des retraités se déroulera le samedi 9 novembre 2019
- e) Commission de contrôle : M. LECOQ Sylvain est intégré au sein de cette commission à la place de M. le Maire : suite à une nouvelle disposition réglementaire le Maire ou ses adjoints ne doivent plus siéger au sein de cette dernière. La commission de contrôle a pour but de réaliser les formalités de révision des listes électorales chaque année (inscriptions, radiations)
- f) Construction d'une usine de méthanisation
Monsieur le Maire informe qu'Agrimaine Méthanisation a fait une demande concernant la traversée de la route communale pour le passage des réseaux téléphoniques, cette demande a été acceptée. M. LECOQ Sylvain, le référent communal, informe que l'activité doit démarrer en juillet 2019 pour un fonctionnement à plein régime début 2020.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 6 juin 2019 à 20h30

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE